

Vue d'ensemble

La famille Duncan propose un système électoral propre au Canada combinant les avantages de notre scrutin traditionnel uninominal majoritaire à un tour et une allocation proportionnelle, conçue pour que tous les Canadiens aient une voix dans leur gouvernement.

Le scrutin majoritaire et proportionnel

Bien adapté aux réalités mouvantes des densités de population au Canada, le scrutin majoritaire et proportionnel exigerait des députés supplémentaires au sein de la Chambre des communes qui représenteraient des points de vue et des opinions politiques qui sont souvent écartées du discours parlementaire et de la prise de décision gouvernementale.

La Chambre des communes serait composée des élus de toutes les circonscriptions, plus de députés supplémentaires provenant de chaque parti, dont le nombre serait établi en fonction des résultats du vote proportionnel. La différence entre le scrutin majoritaire et proportionnel et les systèmes de représentation proportionnelle mixte est que les députés supplémentaires seraient choisis par chaque parti à partir des candidats dûment nominés ayant participé à l'élection en cours sous les couleurs de ce parti et non pas, comme dans la plupart des systèmes de représentation proportionnelle mixte, sélectionnés à partir d'une liste de personnes déterminées par les partis avant l'élection. Les députés supplémentaires ne représenteraient pas les électeurs d'une zone géographique particulière, mais les électeurs aux opinions similaires à travers le Canada.

Le vote se déroulerait de la même façon que maintenant, c'est-à-dire que les électeurs continueraient de voter pour le député de leur circonscription. ***Le changement, c'est la façon dont les votes seraient utilisés.***

Points saillants du scrutin majoritaire et proportionnel

- Le scrutin majoritaire et proportionnel conserverait le scrutin connu et traditionnel uninominal majoritaire à un tour, avec les mêmes délimitations de circonscriptions et le gain par les candidats élus de tous les votes. À l'heure actuelle, la Chambre des communes compte 338 membres.
- Le scrutin majoritaire et proportionnel ajouterait à ce nombre, par exemple, 50 sièges, répartis en fonction du nouveau total de sièges de la Chambre des communes : dans le cas présent, 388 membres.
- Le décompte des votes deviendrait un processus en deux étapes : la première consisterait à déclarer les élus en fonction du scrutin uninominal majoritaire à un tour, et la seconde, à déterminer l'attribution des sièges supplémentaires octroyés à chaque parti.
- L'attribution des sièges supplémentaires serait déterminée par le pourcentage national du vote populaire reçu par chaque parti.

Le scrutin majoritaire et proportionnel

- Les députés supplémentaires ne représenteraient pas une seule circonscription, mais seraient des députés à titre individuel représentant les électeurs partageant leurs opinions.
- Les partis politiques officiellement reconnus les choisiraient à partir de leurs candidats ayant participé, sans succès, à l'élection en cours.
- Les partis sélectionneraient « leurs » députés supplémentaires en fonction de leurs besoins pour atteindre une représentation géographique plus équilibrée et de meilleure qualité; une diversité plus équilibrée et de meilleure qualité; un ajustement équitable de meilleure qualité ou plus important pour les évolutions et les densités de population rurale/urbaine; et en fonction de l'ajout d'une expertise particulièrement précieuse/pertinente pour la Chambre.

Avantages du scrutin majoritaire et proportionnel :

- Le scrutin majoritaire et proportionnel se fonde sur la familiarité et la simplicité du scrutin uninominal majoritaire à un tour, mais garantit une inclusion et un reflet plus précis des opinions de tous les groupes d'électeurs.
- Les opinions minoritaires auront une « voix » plus importante dans leur gouvernement.
- Ce qui changera, c'est la façon dont les votes sont « utilisés », pas la façon dont le vote se déroule.
- Les électeurs n'auront pas à modifier leur façon de voter ni apprendre quoi que ce soit de nouveau. Même l'aspect des bulletins sera le même, familier et simple.
- Les Canadiens conserveront leurs liens étroits avec leur député local.
- Les campagnes se feraient toujours au niveau des circonscriptions. (Dans certains systèmes de représentation proportionnelle mixte, il existe deux niveaux de campagne, l'un pour la circonscription, l'autre pour la « liste » du parti.)
- Aucune modification aux délimitations des circonscriptions ne sera nécessaire pour mettre en œuvre le scrutin majoritaire et proportionnel.
- En encourageant et en rendant possible les alliances sur des thèmes particuliers entre les membres, le scrutin majoritaire et proportionnel augmenterait le pouvoir effectif et l'influence de membres individuels et réduirait la tendance à la polarisation autour de seulement deux partis.
- Ainsi, le scrutin majoritaire et proportionnel encouragerait plusieurs partis politiques à travailler ensemble afin de trouver des compromis sur des thèmes particuliers et sur des projets de loi.
- La participation aux élections augmenterait, car dorénavant, chaque vote « compterait » et serait comptabilisé dans la représentation proportionnelle, en plus de la représentation uninominale majoritaire à un tour.
- La Chambre disposerait toujours d'un gouvernement, d'un parti au pouvoir, donc la responsabilité des mesures prises serait attribuée à ce parti.
- Le pouvoir des deux partis principaux s'en trouverait quelque peu dilué, mais un plus grand nombre d'électeurs aurait le sentiment d'avoir plus de choix.
- Le scrutin majoritaire et proportionnel entraînerait un ratio de votes plus équitable attribué aux députés élus. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour a débouché sur

Le scrutin majoritaire et proportionnel

des votes très inéquitables par nombre de députés. Par exemple, selon les résultats de l'élection de 2015, les Libéraux ont élu un député pour chaque 37 664 votes; les Conservateurs, un pour chaque 56 570 votes; le NPD, un pour chaque 78 665 votes; et le Parti vert a élu juste un député, mais a remporté 606 864 votes.

- Le scrutin uninominal majoritaire à un tour, utilisé seul, peut entraîner l'élection de gouvernements à « fausse majorité », où plus de Canadiens ont voté CONTRE le parti vainqueur que POUR. Le scrutin majoritaire et proportionnel permet de rééquilibrer les choses.
- Un électeur pourrait signaler un enjeu au député de sa circonscription ou à l'un des membres à titre individuel, selon ce qui serait, selon lui, plus efficace.

Inconvénients du scrutin majoritaire et proportionnel

- Coût
L'ajout de députés à la Chambre déboucherait sur une augmentation des dépenses opérationnelles pour les salaires, le personnel, les bureaux, les pensions, etc. Peut-être que les budgets du Sénat et de la Chambre pourraient être combinés et réaffectés parmi tous les membres, ce qui limiterait l'augmentation des coûts.

Exemples de composition de la Chambre dans un scrutin majoritaire et proportionnel

Les résultats de l'élection fédérale la plus récente (2015) sont les suivants :

- Libéraux : 184 élus, 39,5 % du vote populaire, total de votes = 6 930 136
Un député par 37 664 électeurs
- Conservateurs : 99 élus, 31,9 % du vote populaire, total de votes = 5 600 496
Un député par 56 570 électeurs
- NPD : 44 élus, 19,7 % du vote populaire, total de votes = 3 461 621
Un député par 78 665 électeurs
- Bloc québécois : 10 élus, 4,7 % du vote populaire, total de votes = 818 652...
Un député par 81 865 électeurs
- Parti vert : Un élu, 3,4 % du vote populaire, total de votes = 605 864...
Un député pour 605 864 électeurs
- Autre : 0 élu, 8 % du vote populaire, total de votes = 142 943
0 député pour 142 943 électeurs

Le scrutin majoritaire et proportionnel

Avec le scrutin majoritaire et proportionnel, et pour plus de facilité arithmétique en utilisant un exemple de 100 députés supplémentaires à la Chambre des communes qui seraient choisis par les partis en fonction du pourcentage national du vote populaire reçu, la composition de la Chambre des communes ressemblerait à ce qui suit :

- Les Libéraux auraient leurs 184 députés issus des circonscriptions, plus 40 % de 100 = 40 députés supplémentaires, pour un total de 224
- Les Conservateurs auraient leurs 99 députés issus des circonscriptions, plus 32 % de 100 = 32 députés supplémentaires, pour un total de 131
- Le NPD aurait ses 44 députés issus des circonscriptions, plus 20 % de 100 = 20 députés supplémentaires, pour un total de 64
- Le Bloc québécois aurait ses 10 députés issus des circonscriptions, plus 5 % de 100 = 5 députés supplémentaires, pour un total de 15
- Le Parti vert aurait son député issu des circonscriptions, plus 3 % de 100 =

3 députés supplémentaires, pour un total de 4

Total = 438 députés de la Chambre des communes

Les Libéraux conserveraient la majorité à la Chambre, mais dans une proportion moins importante (224 députés libéraux contre 214 non libéraux). Les Conservateurs resteraient l'opposition officielle, mais étant donné le fort pourcentage de votes qu'ils ont reçu, ils auraient plus de sièges. Les autres partis seraient représentés par une voix correspondant à l'importance de leur total national de votes.

Si l'on porte à 50 le nombre de membres à titre individuel, les résultats seraient les suivants :

- Les Libéraux auraient leurs 184 députés issus des circonscriptions, plus 40 % de 50 = 20 députés supplémentaires, pour un total de 204
- Les Conservateurs auraient leurs 99 députés issus des circonscriptions, plus 32 % de 50 = 15 députés supplémentaires, pour un total de 114
- Le NPD aurait ses 44 députés issus des circonscriptions, plus 20 % de 50 = 10 députés supplémentaires, pour un total de 54
- Le Bloc québécois aurait ses 10 députés issus des circonscriptions, plus 5 % de 50 = 3 députés supplémentaires, pour un total de 13
- Le Parti vert aurait son député issu des circonscriptions, plus 3 % de 50 =

2 députés supplémentaires, pour un total de 3

Total = 388 députés de la Chambre des communes

À nouveau, la situation de la majorité et des oppositions reste la même, mais selon un ratio moins élevé de 204 contre 184. Il est intéressant de noter que la réduction du nombre de députés à la proportionnelle par rapport aux députés majoritaires affaiblit l'équilibre que le scrutin majoritaire et proportionnel cherche à atteindre. Donc, pour être efficace, le nombre de membres à titre individuel doit être suffisamment important pour avoir du poids.

Autres points à considérer

Il convient de noter que, dans toutes nos discussions sur la réforme électorale avec nos amis et nos proches (qui ont entre 20 et 75 ans), une suggestion revenait presque toujours : Si le Canada souhaite que son électorat s'engage, soit informé et participe activement, les écoles doivent à nouveau « enseigner les sciences gouvernementales ».

Cela signifie qu'il faut commencer en 4^e ou 5^e année de primaire, puis poursuivre chaque année, avec un contenu adapté à chaque âge, bien sûr, jusqu'au secondaire. Il ne faut pas se contenter d'une « série de points saillants » concentrée sur un trimestre ou deux.

Le contenu des cours doit inclure les fondements – les trois niveaux de gouvernement; la façon dont les députés sont choisis; la division des pouvoirs, à savoir quel niveau de gouvernement est responsable de quoi; l'histoire de nos parlements, y compris le contexte ayant présidé aux décisions importantes; et les thèmes qui font l'objet de débats en ce moment. Le « programme de journaux dans la salle de classe » doit être mis en œuvre pour que les élèves obtiennent de l'information à partir de sources autres que seulement Facebook. Une comparaison devrait être faite entre le système parlementaire canadien et d'autres systèmes dans le monde, en particulier le système présidentiel américain.

Une éducation aussi complète sur la façon dont notre « monde » fonctionne réellement réduirait considérablement le nombre d'électeurs qui pensent encore que le gouvernement fédéral se charge des nids de poule (!)

Il faudrait aussi se pencher sur la possibilité d'abaisser l'âge électoral à 16 ans, alors que la plupart des élèves sont encore au secondaire. Cela permettrait aux enseignants de transformer les connaissances en matière de campagne, de procédure électorale, etc. en un exercice grandeur nature. Avec de jeunes adultes mieux éduqués et un âge électoral abaissé, on pourrait sans aucun doute augmenter la participation globale et continue aux scrutins. Des études ont montré que les personnes qui commencent à voter à un jeune âge sont plus susceptibles de continuer à voter à mesure qu'elles vieillissent.

Le scrutin majoritaire et proportionnel

Mot de la fin

Ce document est le résumé des nombreuses discussions qui ont eu lieu en juillet et en août, des discussions que, pour la plupart, nos proches et nos amis ont prises très au sérieux.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la réforme électorale est nécessaire dans notre pays en évolution et nous félicitons le gouvernement d'avoir pris des mesures pour permettre ces conversations avec les Canadiens, y compris nous-mêmes. Vous avez joué votre rôle pour encourager la discussion, nous avons donc joué le nôtre en y participant.

Nous serions bien entendu heureux de préciser certains des concepts et certaines des suggestions que nous avons mentionnés.

Respectueusement,

La famille Duncan :

Tricia (Duncan) Sirrs, Vancouver

Barbara (Duncan) Beeson, Edmonton,

D^r Peter Duncan, Victoria

Georgina (Duncan) Tarry, Peachland

Coordonnées des personnes-ressources :

Tricia Sirrs, Vancouver Centre,

Vancouver (C.-B.)

Barbara Beeson, Edmonton–Strathcona,

Edmonton (AB)